

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022

Présents : Gisèle Fuhri, Geoffroy Dudouit, Sandra Mauguin, Marie-Hélène Dudouit, Corinne Cholewka.

La réunion débute à 18h30. Gisèle Fuhri est désignée secrétaire de séance.

Après relecture, le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

I Motion contre le projet éolien « Berges de Charente »

Le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour, ce qui est accepté par le conseil.

Même si l'enquête publique nous exclut de la zone pouvant donner son avis, le Maire fait lecture du texte de motion contre ce projet (voir annexes). Mme Cholewka et Mme Fuhri proposent quelques légers amendements à la rédaction que le Maire rectifie immédiatement.

Voté à l'unanimité.

II Etat des routes suite aux travaux forestiers

Des habitants (Franck Charpentier, Aude Richard et Aurélien Facqueur) sont présents pour exprimer leur point de vue et entendre les propositions du conseil.

M. le Maire rappelle le déroulé des faits (travaux, rendez-vous avec l'entreprise) promettant une résolution des détériorations à la fin des travaux prévus fin février au plus tard.

Il est convenu une réunion de concertation avec les forestiers avant les derniers mouvements de véhicules, afin de limiter les dégâts.

Le conseil rappelle sa faible capacité d'intervention financière sur l'état des routes, dont il a conscience de la vétusté.

L'entreprise EFF Piquet d'Aizecq, par la voix de son directeur Thierry Giffard nous a assuré de sa participation physique et financière à la remise en état.

III Demande de subvention DETR et Département

Pour la remise en état du bâtiment dit « de l'ancienne cure », le Maire rappelle les démarches entreprises et fait lecture du projet (voir annexes). Le plan de financement proposé est celui-ci :

DEPENSES DE L'OPERATION			RECETTES DE L'OPERATION	
	Montant HT	Montant TTC		
			<u>Financeurs</u>	
Assistance à Maître d'ouvrage (C.A.U.E. -ATD)	125,00 €	150,00 €		
Maitrise d'œuvre (14%)	3 182,58 €	3 819,10 €	D.E.T.R. 35% du HT	9 449,23 €
			Département 40% du HT	10 799,12 €
<u>Travaux de gros-œuvre pour consolidation du bâti</u>			<u>Total financement public espéré</u>	20 248,35 €
Démolition	3 050,00 €	3 660,00 €		
Maçonnerie	2 550,00 €	3 060,00 €		
Couverture	5 893,00 €	7 071,60 €		
Dépose charpente	910,00 €	1 092,00 €	<u>Autofinancement</u>	
Charpente chêne et voligeage	9 247,20 €	11 096,64 €	fonds propres	12 149,01 €
Autres dépenses :				
Imprévus 5%	1 082,51 €	1 299,01 €		
Total ensemble travaux d'urgence 1ère phase	22 732,71 €	27 279,25 €		
TOTAL DES DEPENSES de L'OPERATION	26 997,80 €	32 397,36 €	TOTAL DES RECETTES de L'OPERATION	32 397,36 €

Voté à l'unanimité.

IV Fixation du loyer communal

Pour nos nouveaux locataires au 1^{er} janvier 2023, voici le calcul légal pour la proposition de loyer :

La base est de 6.05 euros maxi au m² au 1^{er} Janvier 2022 (montant indiqué par la convention). L'indice IRL a retenir est celui du 2T2021. (131.12).

Le montant du loyer sera révisable tous les ans au 1^{er} janvier suivant l'indice IRL du 2T .

Le bail sera établi au 1^{er} Janvier 2023

L'indice de révision au 1^{er} janvier à prendre en compte est le 2T2022 = 135.84

Le calcul du loyer est donc défini par surface habitable (=surface utile) =

$6.05 \times 73.56 \text{ m}^2 / 131.12 \text{ indice } 2\text{t}2021 \times 135.84 \text{ indice } 2\text{t}2022$

soit 461.05 euros / mois payable à terme échu.

Il n'y a pas d'annexes, donc pas de loyer accessoire.

Voté à l'unanimité.

V Etude du de vis de « Zig Zag Médias »

Pour le projet de collectage « Mémoires de Saint-Sulpice », le Maire a reçu un devis de 3484,50 € TTC. Il rappelle que les Archives Départementales sont partenaires de ce projet et ont d'ores et déjà proposé une contribution à hauteur de 2000€.

Il resterait 1484,50 € à charge de la commune, ce qui reste une somme considérable pour notre commune.

Le Maire indique qu'il a rendez-vous le 17 janvier 2023 au Département pour espérer un financement complémentaire, qui permettrait de réaliser ce projet.

Le conseil municipal reporte donc sa décision en attendant le positionnement du Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Gisèle FUHRI,
la Secrétaire de séance

Geoffroy Dudouit,
le Maire,